

PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)  
RENOUVELLEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

Service Population/Réglementation

**à prendre sur le site de la Commune [www.chateaurenard.com](http://www.chateaurenard.com)  
rubrique > vie pratique > Etat Civil : prendre rendez-vous en ligne**

**LE SERVICE PASSEPORT/CNI NE FAIT PAS LES PHOTOCOPIES.**

**MINEUR**

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité et le rendez-vous sera reporté**

Présence obligatoire du mineur et de son représentant légal au dépôt du dossier et au retrait du document.

- 1) Une photo d'identité couleur de moins de 6 mois non découpée (sans lunettes de préférence)
- 2) - Pour le passeport : timbre fiscal à 17 € (entre 0 et 14 ans), à 42 € (entre 15 et 18 ans)  
- Pour la carte nationale d'identité (CNI) : gratuit. Si perte ou vol : voir cas particulier
- 3) – Pour le renouvellement du passeport, fournir le passeport (**original et photocopie**) et la CNI en cours de validité (**original et photocopie**)

ou

- Pour le renouvellement de la CNI, fournir la CNI (**original et photocopie**) et le passeport biométrique (**original et photocopie**)
- 4) L'original de la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- 5) Une pièce d'identité du représentant légal (**original et photocopie recto-verso**)
- 6) Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, de box internet, attestation d'assurance habitation...) libellé aux nom, prénom et adresse du représentant légal (**original et photocopie**)
- 7) Si séparation ou divorce : jugement complet (**original et photocopie**)

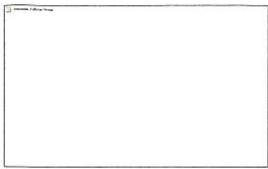
**Si séparation sans jugement : CNI ou PASSEPORT (original) du parent NON présent lors du rendez-vous + attestation d'autorisation parentale à récupérer en mairie ou sur le site internet de la commune de Châteaurenard**

**Si garde alternée : CNI ou PASSEPORT (original) du parent NON présent lors du rendez-vous + justificatif de domicile de moins d'1 an du parent non présent (original + copie)**

**CAS PARTICULIERS :**

**Si perte ou vol du passeport ou d'une carte nationale d'identité** : déclaration de perte ou vol, l'original de la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois et timbre fiscal à 25€ pour CNI et pour le passeport timbre fiscal à 17 € (entre 0 et 14 ans), à 42 € (entre 15 et 18 ans).

**Si le représentant légal est hébergé** : Un justificatif de domicile de moins de 3 mois libellé aux nom, prénom et adresse de l'hébergeant (original et photocopie), une pièce d'identité avec photo de l'hébergeant (original et photocopie recto-verso), un certificat d'hébergement dûment complété **à récupérer en mairie ou sur le site internet de la commune de Châteaurenard**



# PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PREMIÈRE DEMANDE

DIRECTION GÉNÉRALE  
Service Population/Réglementation

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**  
**à prendre sur le site de la Commune [www.chateaurenard.com](http://www.chateaurenard.com)**  
**rubrique > vie pratique > Etat Civil : prendre rendez-vous en ligne**

**LE SERVICE PASSEPORT/CNI NE FAIT PAS LES PHOTOCOPIES.**

## **MINEUR**

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité et le rendez-vous sera reporté**

**Présence obligatoire du mineur et de son représentant légal** au dépôt du dossier et au retrait du document.

- 1) Une photo d'identité couleur de moins de 6 mois non découpée (sans lunettes de préférence)
- 2) - Pour le passeport : timbre fiscal à 17 € (entre 0 et 14 ans), à 42 € (entre 15 et 18 ans)  
- Pour la carte nationale d'identité (CNI) : gratuit
- 3) - 1ère demande passeport : CNI en cours de validité (**original et photocopie**)  
- 1ère demande CNI : passeport en cours de validité (**original et photocopie**)
- 4) L'original de la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- 5) Une pièce d'identité du représentant légal (**original et photocopie recto-verso**)
- 6) Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable, de box internet, attestation d'assurance habitation...) libellé aux nom, prénom et adresse du représentant légal (**original et photocopie**)
- 7) Si séparation ou divorce : jugement complet (**original et photocopie**)

**Si séparation sans jugement : CNI ou PASSEPORT (original) du parent NON présent lors du rendez-vous + attestation d'autorisation parentale à récupérer en mairie ou sur le site internet de la commune de Châteaurenard**

**Si garde alternée : CNI ou PASSEPORT (original) du parent NON présent lors du rendez-vous + justificatif de domicile de moins d'1 an du parent non présent (original + copie)**

### **CAS PARTICULIERS :**

**Si le représentant légal est hébergé :**

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois libellé aux nom, prénom et adresse de l'hébergeant (**original et photocopie**),
- Une pièce d'identité avec photo de l'hébergeant (**original et photocopie recto-verso**)
- Un certificat d'hébergement dûment complété **à récupérer en mairie ou sur le site internet de la commune de Châteaurenard**